

## CONCOURS DE DESSIN « DESSINE TON MOULIN »

**Article 1 :** A l'occasion de la réhabilitation de son moulin Cavier situé à Nouan, la mairie de Saint-Laurent-Nouan propose un concours de dessin du 20 mai au 13 juin 2022.

Ce concours a pour thème : « dessine ton moulin ».

**Article 2 :** Le concours de dessin est ouvert aux enfants de 3 à 15 ans scolarisés dans les écoles de Saint-Laurent-Nouan ou habitants sur la commune avec l'autorisation de leurs parents ou du représentant légal. La participation est gratuite.

**Article 3 :** Le dessin doit être réalisé sur une feuille de papier de format A4 (21 x 29,7 cm). Le nom, prénom, adresse et âge de l'enfant devront être mentionnés au dos de la feuille. Un seul dessin par enfant est autorisé.

**Article 4 :** Le dessin doit être déposé non plié au plus tard le 13 juin 2022 à l'accueil de la mairie de Saint-Laurent-Nouan.

Les dessins reçus seront répartis, en fonction de l'âge des participants dans l'une des catégories suivantes :

- Catégorie 1 : 3 à 6 ans
- Catégorie 2 : 7 à 11 ans
- Catégorie 3 : 12 à 15 ans

**Article 5 :** Le jury sera composé de plusieurs personnes dont des élus et des agents. Les membres du jury jugeront indépendamment chacun des dessins reçus selon les critères suivants :

- Pertinence par rapport au thème
- Application
- Originalité

**Article 6 :** Les dessins ne seront pas retournés. Ils seront exposés lors de l'inauguration du moulin le 17 juin 2022 à partir de 18h. Ils pourront également être exposés dans les locaux de la ville et pourront apparaître sur le site internet.

Chaque enfant autorise donc l'utilisation de son dessin, certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur et qu'il autorise l'organisateur à le reproduire et à l'utiliser gratuitement dans tout support de communication de la commune.

Le représentant légal autorise la collecte et l'utilisation des données personnelles des participants dans le strict cadre du concours, aux fins d'établir le classement des participants, d'organiser et de suivre la distribution des lots. Le prénom du participant et son âge sont susceptibles d'être publiés.

**Article 7 :** Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise

**Article 8 :** Les lots seront décernés le 17 juin 2022, en soirée, lors de l'inauguration du moulin.

**Article 9 :** Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats.